

LA DIRECTIVE NIS 2 : VUE D'ENSEMBLE

01 Quels objectifs ?



Élever le niveau de sécurité global de l'UE



Uniformiser les pratiques cyber



Responsabiliser les États



Assurer la coordination entre États

02 Qui est concerné ?

→ Nouveaux statuts :

entités importantes (EI)

et

entités essentielles (EE)

→ La distinction est faite :

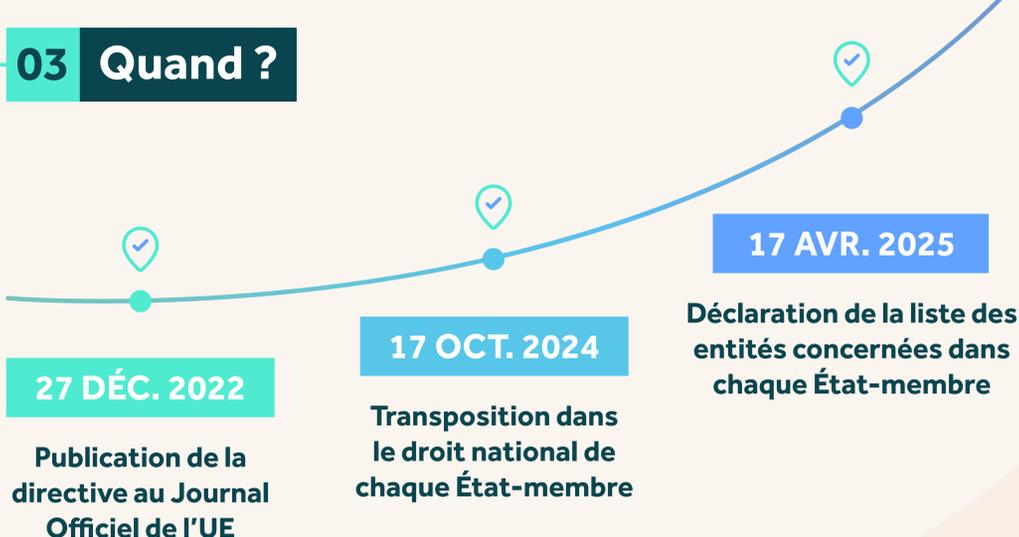
- selon le degré de criticité en cas d'arrêt de fonctionnement ;
- selon le secteur concerné et la taille de l'entreprise.

→ Pour le moment, la catégorisation se fera par **auto-désignation** par l'entreprise elle-même.

Taille de l'entité	Nombre d'employés	Chiffre d'affaires (millions d'€)	Bilan annuel (millions d'€)	Annexe 1	Annexe 2
Intermédiaire & grande	$x \geq 250$	$y \geq 50$	$z \geq 43$	Entités essentielles	Entités importantes
Moyenne	$50 \geq x \geq 250$	$10 \geq y > 50$	$10 \geq z > 43$	Entités importantes	Entités importantes
Micro & petite	$x < 50$	$y < 10$	$z < 10$	Non concernées	Non concernées

X10 Un nombre d'organisations concernées multiplié par 10

03 Quand ?



04 Comment agir dès maintenant ?



Évangéliser

pour faciliter la gestion du changement



Délimiter

le périmètre d'application et les rôles de chacun



Mesurer

le niveau de conformité actuel



Déployer

la stratégie d'audit, d'hygiène, de reporting et de gestion des incidents



Contrôler

la conformité en continu

Comment Tenacy peut vous aider

- ✓ **Modélisez** votre organisation pour évaluer l'applicabilité et définir les rôles
- ✓ **Assurez** votre conformité (collecte de preuves, plan de conformité...)
- ✓ **Mesurez et contrôlez** en temps réel
- ✓ **Communiquez** en interne (centralisation des données, génération des rapports...)

Envie d'en savoir plus ?

CONTACTEZ-NOUS

Tenacy